



Adhésion anticipée 2013/2014

à renvoyer au SE-UNSA 13 rue de Lucelle - 68062 MULHOUSE CEDEX

En optant pour le prélèvement automatique de votre cotisation pour l'année scolaire 2013/2014 **au tarif de cette année***, vous êtes considéré(e) comme syndiqué(e) dès à présent ; vous bénéficiez à ce titre des parutions et des conseils personnalisés du **Syndicat des Enseignants - UNSA dès maintenant**.

*1er prélèvement : novembre 2013 puis janvier, mars et mai 2014

NOM **Prénom**

Nom de jeune fille Né(e) le

Adresse

Code postal [][][][][][] Commune ☎ [][][][][][][][][][][][][][][][][]

N° de portable : [][][][][][][][][][][][][][][][][] E-Mail :

ETABLISSEMENT

CORPS : Temps complet Temps partiel :%

SITUATION : Titulaire Stagiaire Etudiant Autre (Dispo, congé) :

ÉCHELON : Classe normale Hors classe

Montant de la cotisation :

Mode de paiement : Prélèvement automatique en 4 fois (tous les deux mois à partir de novembre 2013).

-> Joindre un RIB et remplir l'autorisation de prélèvement

J'adhère au Syndicat des Enseignants-UNSA. Date et signature :

Les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

Cotisations syndicales 2012-2013											
Echelon :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PE, Certifiés, CPE, PLP,				150	155	158	167	179	192	207	222
Instituteurs					129	132	135	142	149	159	174
Hors-Classe PE Cert, Plp,	167	189	203	217	235	250	265				
Bi-admissibles				149	159	169	178	192	207	222	233
Agrégé				178	190	200	215	231	248	265	277
HC agrégé	222	235	248	265	277	310					
PEGC, CE, AE					133	140	147	155	163	173	183
HC Pegc, CE	154	163	172	182	207	222					
Classe except. Pegc et CE-eps	207	224	235	250	265						
Retraités : 98 € (pension <1400€) ; 121 € (pension entre 1400 et 1850€) ; 130 € (pension >1850€)											
Temps partiel : au prorata du temps de service.											
Stagiaires : 95 € Disponibilité, congé parental, Etudiant, Vacataire : 40 € Assistant d'Éducation : 70 €											

CRÉDIT D'IMPÔT : Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à
66 % du montant de votre cotisation